La convocation des États-Généraux et le serment du Jeu de Paume

Les États-Généraux

* Une sorte de Parlement
* Ils réunissaient rarement (la dernière fois, c’était en \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ !)
* Le Tiers-État était \_\_\_\_ plus de députés que la noblesse et le clergé
	+ Mais, on votait en blocs
	+ \_\_\_\_\_ vote = la noblesse, \_\_\_\_\_ vote = le clergé, \_\_\_\_\_ vote = le Tiers-État



La convocation des États-Généraux :

* En \_\_\_\_\_\_\_\_, Louis XVI a (enfin) convoqué les États-Généraux
	+ Pourquoi ? Parce que ….
		- La France était en faillite !
		- Pour rapporter des \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (essayer de trouver de l’argent)
		- Mettre fin aux \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
	+ Les membres refusent et puis 6 semaines plus tard…. Le Tiers-États s’est séparé des deux autres et le Comte Mirabeau nomme leur nouveau gouvernement l’Assemblée nationale constituante
		- Leur but ? De rédiger (créer) une \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le serment du Jeu de paume

* Cependant, Louis XVI leur a interdit accès à la salle de réunion
* Donc, l’Assemblée nationale constituante s’est installée dans la salle du Jeu de paume
	+ Ils ont rédigé le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
	+ Une promesse qu’ils vont continuer de se réunir jusqu’à ce que la France ait un \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* Louis XVI a capitulé et il a ordonné les deux autres états (la noblesse et le clergé) de se joindre à l’Assemblée, ce qui marque une grande \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pour le peuple français !